

Donnez pour la recherche scientifique grâce au
Année civile 2019



Dons : ils expriment une contribution volontaire annuelle et sans contrepartie.

Fibromyalgie France est reconnue d'intérêt général : déduction des impôts à hauteur de 66 % et 60% conformément aux textes de référence. Le reçu fiscal est envoyé pendant le premier trimestre de l'année de déclaration des impôts.

Nom ou Entreprise :		téléphone fixe :	
Prénom :		téléphone mobile :	
Adresse :		Ville :	
		Code Postal :	
e-mail (lisible) :		Donateur en 2018 : oui - non	
		entourez la bonne réponse	
Don pour la recherche scientifique		montant de votre choix :	
période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019		Don libre :	

Règlement du don à l'ordre de Fibromyalgie France par (merci de compléter) :

☞ **chèque** n° : en date du :

☞ **virement** de n° : en date du :

à la Banque Postale de Fibromyalgie France : Centre financier - 33900 Bordeaux cedex 9 - n° 11 740 12 U 022 -
IBAN : FR54 2004 10100111 7401 2U02 281 - BIC : PSSTFRPPBOR

☞ **carte bancaire** : voir sur le site www.fibromyalgie-france.org le lien vers **Helloasso sur la page FIBRODON**.
Il n'est pas nécessaire alors d'envoyer ce bulletin d'adhésion. Vous disposerez directement via Helloasso d'une attestation de paiement, d'un reçu fiscal et de votre carte de membre et nous d'un document attestant de votre don.

« Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous refusez que ces informations soient transmises à des tiers, veuillez nous l'indiquer dans ce courrier ».

Nous ne transmettons jamais les coordonnées des membres de Fibromyalgie France sans leur autorisation.

Merci de nous envoyer ce bulletin dûment rempli et signé en indiquant **en cas de virement** le numéro/la référence, ou en **joignant un chèque** libellé au nom de Fibromyalgie France à l'adresse ci-dessus.

Signature obligatoire

